

# Label Bas Carbone : son principe, ses modalités d'application, ses perspectives

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (DGEC)**



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Déroulé de la présentation

- Qu'est-ce que le label bas carbone ?
- Quel est le rôle de l'Etat ?
- Comment choisir un projet et le financer ?
- Quel prix du carbone ?
- Quelles perspectives ?



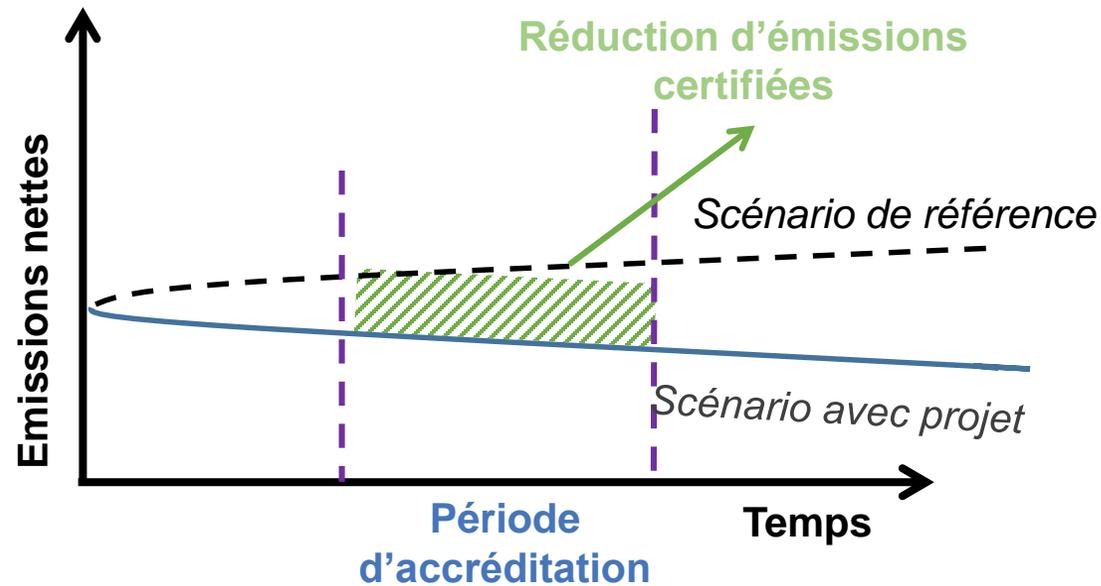
# QU'EST-CE QUE LE LABEL BAS CARBONE ?



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

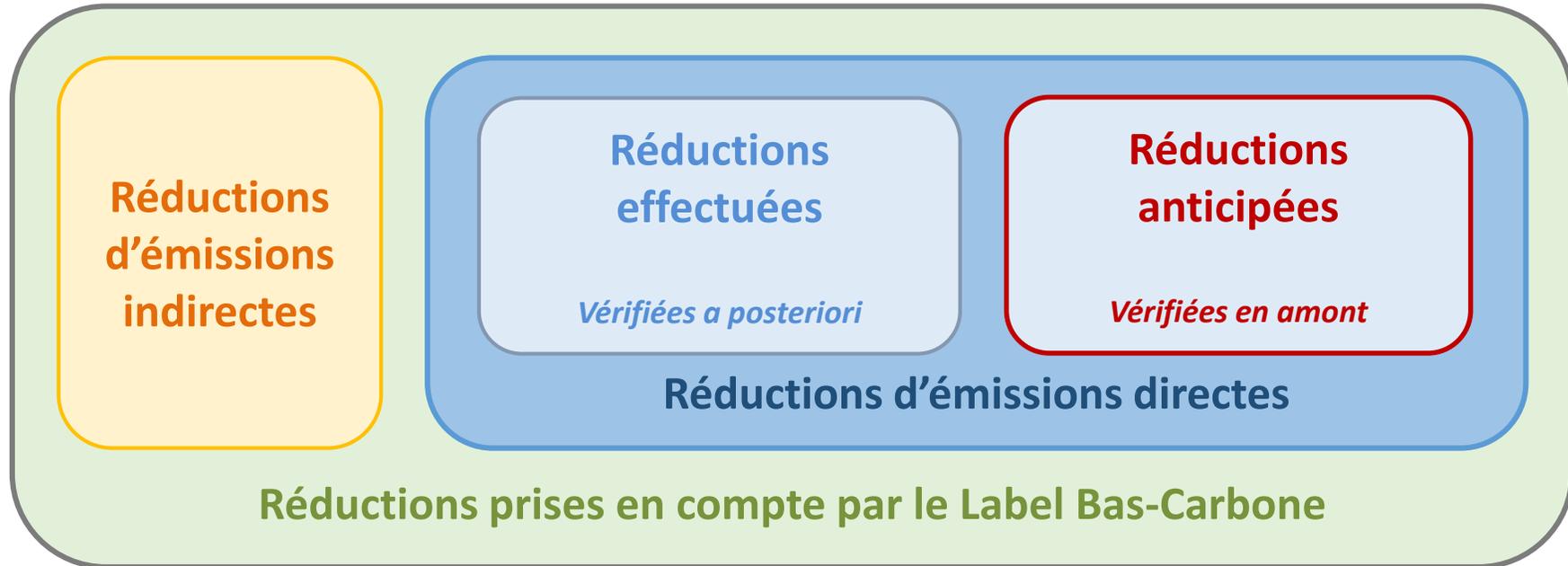
## Qu'est-ce qu'un projet bas carbone?



- **Scénario de référence** : sans introduction de nouvelles pratiques; suit la tendance; respecte a minima la réglementation.
- **Scénario de projet** : avec introduction de nouvelles pratiques (boisement, optimisation de la fertilisation azotée, plantation de haies, etc.)



## Différents types de réductions d'émissions pour prendre en compte tous les enjeux climat



## Les grands critères de qualité

- **l'additionnalité** : démontrer que le projet n'aurait pas pu se faire sans l'incitation carbone
- le **suivi des émissions et de la séquestration**
- la **vérification par un tiers** pour pouvoir prétendre à des réductions d'émissions
- la **traçabilité** des réductions d'émissions avec mise en place d'un registre permettant d'éviter le risque de double compte
- la **permanence** des réductions d'émissions ou la gestion du risque de non permanence
- la présence de **co-bénéfices sociaux et environnementaux** (biodiversité, eau, emploi...)

Limiter le risque d'effet d'aubaine et assurer l'efficacité du financement.



## Ce que le label fait et ce qu'il ne fait pas

- Il ne labellise pas : une entreprise, une exploitation, une pratique, une technologie, un produit,
- **il n'a pas pour objet de valider la stratégie climatique d'une entreprise mais ...**
- ... il labellise : **des réductions d'émissions nettes par rapport à un scénario de référence.**



- **S'applique seulement au territoire national :**
  - Complémentaire des labels carbone volontaires internationaux (Verra, Gold Standard,...)
  - Les réductions d'émissions permises par les projets participent à l'**atteinte des objectifs climatiques nationaux**
- **Articulation avec d'autres instruments :**
  - En dehors de l'**EU ETS**
  - Non-éligible à **CORSIA** (mécanisme réglementaire pour l'aviation internationale)
  - Non relié à l'**Article 6** de l'Accord de Paris
  - **A venir :** Une possible utilisation pour l'obligation progressive de compensation des émissions de GES des **vols domestiques** (loi climat et résilience)
- **Pas de marché secondaire**
  - Les réductions d'émissions ne sont **pas cessibles**, mais financement de projets sur la base d'un bilan CO2
  - Le financement de projets dans le cadre du label bas carbone et l'attribution des réductions d'émissions associées correspondent à l'achat d'une **prestation de service**, à savoir la compensation des émissions de l'opérateur ou sa contribution volontaire à l'atténuation du changement climatique



# LABEL BAS CARBONE

## En résumé, les objectifs du label

- Certifier la qualité et l'impact de projets
- Aider à flécher des financements vers ces projets
- Déclencher de nouvelles actions (additionnelles) pour réduire les émissions et séquestrer du carbone



# QUEL EST LE RÔLE DE L'ÉTAT ?



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LABEL BAS CARBONE

## ÉTAT



### 11 méthodes approuvées :

- **3 méthodes forestières** : Boisement, Reconstitution de peuplements forestiers dégradés, Balivage (conversion de taillis bien venants en futaies sur souche)
- **6 méthodes agricoles** : Carbon Agri (polyculture-élevage bovin) , Haies (gestion durable dont plantation de haies), Plantation de vergers, Grandes Cultures, Gestion des intrants, Amélioration de l'alimentation des bovins
- **1 méthode bâtiment** : Rénovation des bâtiments (avec utilisation de matériaux réutilisés ou de matériaux bas-carbone)
- **1 méthode transport** : Tiers-lieux (réductions des déplacements des télétravailleurs salariés en zone peu denses)

Beaucoup d'autres méthodes en cours de rédaction...

- **Agriculture** : agroforesterie, porcs, viticulture, etc.
- **Forêt** : sylviculture à couvert continu
- **Espaces naturels et aires protégées** : mangroves, herbiers de Posidonie, tourbières, etc.
- **Bâtiment** : Construction de bâtiments avec des matériaux bio-sourcés
- **Transports** : Cyclo-logistique, plans de mobilité durable des organisations
- **Déchets** : Reconditionnement des DEEE, etc.
- **Etc.**



Instruction et suivi par la DREAL

### 177 projets labellisés

- 173 en forêt
- 4 en agriculture dont un collectif (300 éleveurs)
  - 35 000 ha sur lesquels des projets labellisés sont en cours
  - potentiel de réductions d'émissions générées sur 30 ans de **465 000 tCO<sub>2</sub>**  
dont **320 000 tCO<sub>2</sub>** liées à des projets forestiers

### Environ **300** projets notifiés ou en cours d'instruction

- 256 en forêt
- 36 en agriculture
- 3 en transports ou bâtiment

# COMMENT CHOISIR UN PROJET ET LE FINANCER ?



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Comment identifier un projet ?

*Chercher un projet labellisé sur le site du MTE et contacter le porteur de projet*

*Se rapprocher directement d'un porteur de projet ou d'un mandataire*

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone>

### Les projets bénéficiant du Label bas-carbone

Les projets labellisés sont inscrits dans le registre ci-dessous dès l'obtention du Label bas-carbone.



Pour financer un projet, veuillez prendre directement contact avec le porteur de projet ou le mandataire concerné.

[Liste des projets labellisés et de leur état de financement \(XLSX - 49,91 Ko\)](#)

**Filtrage par méthode**  
Toutes les méthodes

**Filtrage par localisation**  
Toutes les localisations

**Réductions d'émissions**  
(Exemple de format : 230 - 1386 tCO2)

Affiner sa recherche

FILTRES



## Avec qui contractualiser?

- Le **porteur de projet** : le porteur de projet est celui qui met en œuvre le projet sur le terrain (agriculteur, propriétaire ou gestionnaire forestier, coopérative...)
- Le **mandataire** : il est mandaté par le porteur de projet pour assurer l'appui technique, faire le lien avec l'administration et entreprendre les démarches de labellisation (envoi de la notification, rédaction du document de projet, recours à l'auditeur externe, etc.)
- Un **médiateur** : il connaît le marché et peut mettre en relation avec des porteurs de projets, il est facilitateur mais n'achète et ne vend pas les réductions d'émissions
- Un **intermédiaire** : il est un intermédiaire de financement entre le financeur et le porteur de projet/le mandataire, par exemple un fonds ou une coopérative carbone locale. Il ne peut y avoir qu'un **unique intermédiaire** entre le financeur et le porteur de projet/le mandataire.

**NOUVEAUTÉ**



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Quand peut intervenir la contractualisation?

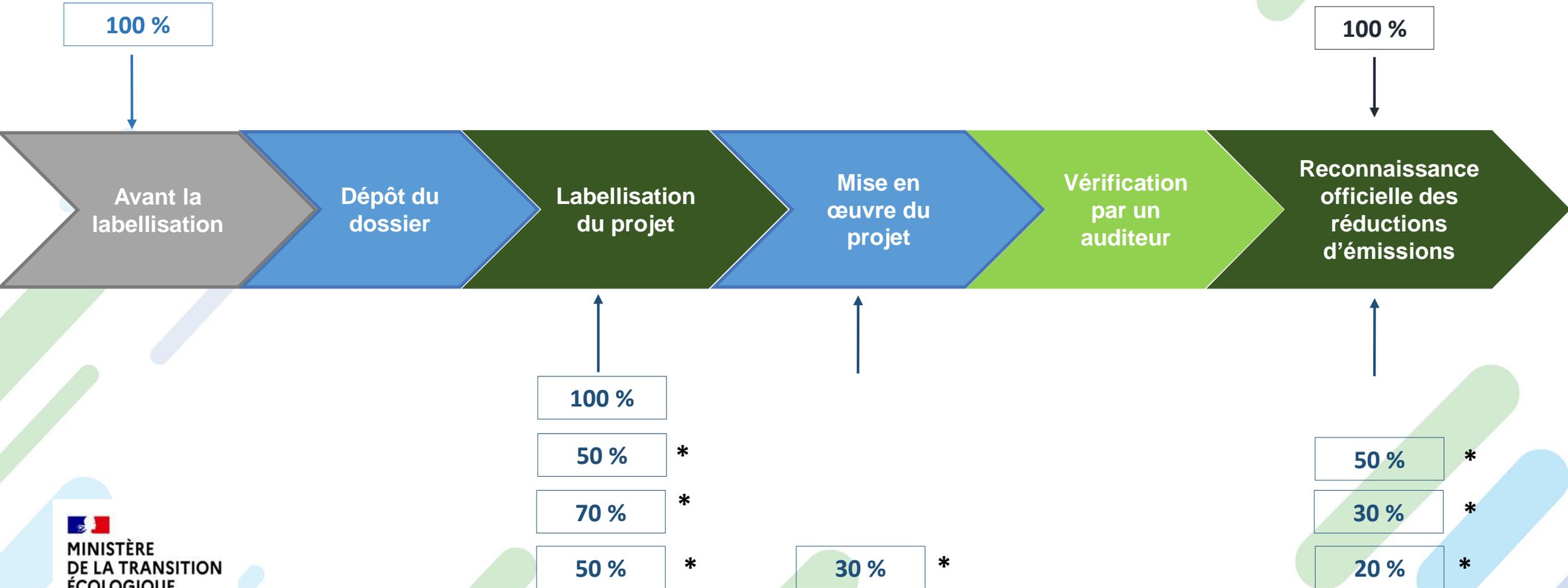
Cas 3: Contractualisation et financement avant labélisation

Cas 2 : contractualisation après labellisation / au démarrage du projet

Cas 1 : contractualisation après vérification



## Quand peut intervenir le financement ?... ...une infinité de situations, quelques exemples :



\* pré-financement au début du projet et solde à la fin du projet au prorata des réductions reconnues, voire solde intermédiaire en cours de projet

## Cas 4 : Je souhaite aller au-delà du financement de projet ?

**Objectif** : Promouvoir le développement de nouveaux projets

- Je peux **financer le développement d'une méthode** si celle-ci n'existe pas (Exemple : une entreprise qui souhaite développer une méthode sur sa chaîne de valeur ou une collectivité qui souhaite développer une méthode spécifique à son contexte local)
- Je peux **financer des projets expérimentaux** pour développer des références qui serviront à compléter des méthodes actuelles ou à développer de nouvelles méthodes
- Je peux **accompagner la procédure de labellisation** du projet
- Je peux **financer des actions d'animation** pour développer de nouveaux projets



## Focus : le fonds d'amorçage

**OBJECTIF** : financer 1 million de tonnes de CO<sub>2</sub> dans les trois prochaines années avec le LABEL BAS CARBONE

67 %

1 Million de tonnes 



**11** contributions enregistrées



Vous souhaitez être un acteur de la lutte contre le changement climatique?

Indiquez-le nous en remplissant le **manifeste d'intérêt** disponible ci-dessous et complétez vos informations ainsi que la hauteur de votre participation.



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# QUEL PRIX DU CARBONE ?



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Quel prix de la tonne de CO2 ?

- **Le prix de la tonne n'est pas encadré par le LBC**
- **Le prix du carbone doit prendre en compte :**
  - Les coûts liés à la mise en place des actions d'atténuation et de séquestration (investissements initiaux, coûts de fonctionnement, besoin de formation, etc.)
  - Les coûts de transaction portés par le porteur de projet et le mandataire (coûts administratifs, coût de suivi), dont coût de l'audit
  - Le consentement à recevoir des porteurs de projets (doit *a minima* couvrir la prise de risque du porteur de projet)
  - La présence et le type de co-bénéfices
- **Les déterminants du prix côté financeurs**
  - Est-ce que le budget est fixé et contraint?
  - Est-ce que le financement se fait dans une logique de compensation avec des volumes stricts à acheter ?
  - Intérêt pour la présence de co-bénéfices à fort enjeux pour l'entreprise et du caractère local du projet
  - Enjeux de communication sur une compensation crédible

## Quelques exemples de prix du carbone

- **Prix des projets volontaires à l'international : 3€/tCO<sub>2</sub>** (de 0,4€/t à 72€/t)
- **Prix des projets volontaires en Europe : 13€/tCO<sub>2</sub>** (de 6€/t à 110€/t)
- **Prix des projets Label Bas Carbone : une large gamme entre 20€/tCO<sub>2</sub> et 100€/tCO<sub>2</sub>**
- **Prix sur l'EU ETS : 60 €/tCO<sub>2</sub> début mars**
- **La valeur de l'action pour le climat : 54€/tCO<sub>2</sub> et 250 €/tCO<sub>2</sub> en 2030**
- **Composante carbone : 44,6 €/tCO<sub>2</sub>**

# QUELLES PERSPECTIVES ?



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Visite de Barbara Pompili le 26 août 2021 sur un projet forestier et annonce d'un plan d'action de développement du Label Bas-Carbone, puis rencontre le 1<sup>er</sup> septembre d'une quarantaine d'entreprises pour les engager à financer des projets.

### 0. Déconcentration et dématérialisation

- Déconcentration de l'instruction et du suivi des projets au niveau des DREAL
- Dématérialisation via le site Démarches Simplifiées depuis le 1<sup>er</sup> mars

### I. Renforcer l'expertise technique

- Création d'une instance d'expertise pour appuyer la DGEC sur l'approbation des méthodes
- Mise en consultation du public des méthodes avant approbation

## **II. Accroître l'exigence environnementale**

- Réviser les méthodes et renforcer dans les prochaines méthodes les exigences environnementales autres que carbone (biodiversité, qualité de l'air, de l'eau, etc.)

## **III. Faciliter le financement des projets**

- Création du statut d'intermédiaire

## **IV. Mobiliser les financements privés et publics**

- Lancement d'un fonds d'amorçage pour recueillir un engagement de financement d'ici décembre d'1 MtCO2
- Utiliser le LBC pour la compensation des vols des agents du MTE, voire des autres ministères (mesure 7 de la démarche Services Publics Ecoresponsables)

## **V. Améliorer la communication**

- Création d'une plateforme dédiée au Label Bas-Carbone

## **VI. Promouvoir le LBC à travers la loi Climat et résilience**

- Art. 50 « l'Etat encourage le déploiement de méthodes [...] en faveur des pratiques sylvicoles durables »
- Art. 227 « l'Etat encourage le déploiement de méthodes [...] en faveur des aires protégées et des acteurs concourant à leur gestion »
- Art. 147 : obligation progressive de la compensation des émissions liées aux vols domestiques, en privilégiant des projets français ou européens, notamment ceux favorisant le renouvellement forestier, l'agroforesterie, l'agrosylvopastoralisme et plus généralement l'adoption de pratiques réduisant les émissions de GES ou stockant du carbone dans les sols

- Nouvel outil pour financer des **projets bas carbone sur le territoire national**
- Apporte les garanties que les financements apportés ont un **réel impact climatique** : contribuer à **financer la transition**
- Le financement de projets bas carbone labellisés s'intègre dans la **stratégie climatique** des entreprises et collectivités
- Opportunité de **structurer des partenariats innovants** avec des acteurs locaux, qui va au-delà de l'achat de crédits carbone sur les marchés internationaux.
- Perspective de développement dans plusieurs secteurs avec le développement de **nouveaux projets et méthodes.**

